

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 17 juin 2019, a adopté le règlement suivant :**

**19-036            Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 19-036 le 19 août 2019. Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 26 août 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat